



Les ateliers publics d'urbanisme Comment impliquer les habitants dans le projet urbain?

Depuis quelques temps, l'idée que les « habitants » sont des acteurs de la ville et donc doivent participer à sa production, au-delà des réclamations ponctuelles sur tel ou tel aménagement, fait son chemin. Les ateliers publics d'urbanisme mis en place dans plusieurs villes répondent à ce souhait d'implication des citoyens dans les projets urbains, en leur proposant un espace de débat avec des élus et des professionnels. Retour sur une expérience de ce type, à Échirolles (Isère) et sur des hypothèses quant aux conditions de succès de ces ateliers.

L'ATELIER PUBLIC URBAIN ET SOCIAL D'ÉCHIROLLES (APUS) : DES RÈGLES BIEN DÉFINIES ET UNE ASSOCIATION DES HABITANTS EN AMONT

L'Apus a été mis en place en juin 2000 sur les quartiers ouest d'Échirolles (qui représentent le tiers de la population de la ville), à la fois pour travailler sur le projet de quartier et pour évoquer des questions de vie quotidienne comme l'emploi, l'éducation, la santé. La démarche a associé les habitants dès le départ, dès la phase de diagnostic de quartier, à travers des visites sur site et un atelier photographie s'étalant sur six mois, qui ont permis d'identifier quelques axes à travailler. Suite à cela, une séance a été consacrée à l'élaboration des règles de fonctionnement de l'Apus, afin de définir le rôle de chaque acteur et de bien positionner l'Apus comme lieu de **coproduction** et non de décision. Le cabinet « arpen-teurs » (équipe d'architectes, urbanistes, sociologues) anime les ateliers et apporte un appui méthodologique, en mettant en œuvre des méthodes de travail et formes de communication innovantes (atelier photo, visites de quartier, ateliers-jeux pour les enfants...).

Trois fonctions ont été définies au départ à l'Apus : être la **vitrine du projet urbain** (un lieu est bien identifié avec des permanences et des supports d'information), être un lieu de **débat, de proximité** et un lieu de **ressource et de qualification**. Concernant ce dernier aspect, l'Apus propose à la fois des informations sur les questions sociales, sur la compréhension de l'action municipale et des formations-action (visites commentées de sites) ou des formations plus ciblées, toujours dans un souci de démystifier le vocabulaire, de se mettre à la portée des habitants.

L'Apus est ouvert à tous les habitants du quartier, sachant qu'au-delà de la mobilisation des associations, les habitants ont été informés individuellement. Il se réunit tous les deux mois sur des thèmes variés (exemples : le logement social, les centralités, les axes

d'échanges est/ouest, etc.), et entre temps des ateliers sont organisés par quartiers, pour travailler le thème dans des contextes différents. On alterne donc les temps d'autonomie des habitants et les temps de concertation. On compte entre 30 et 60 habitants aux réunions selon les thèmes et cela représente un fichier de 420 personnes. L'idée est de se placer dans une logique de coproduction avec les élus, les techniciens et des partenaires comme par exemple les bailleurs sociaux, la communauté d'agglomération, la DDE; et d'élaborer collectivement des propositions qui seront ensuite validées (ou non) par le conseil municipal. La commune peut choisir de parler d'actions qu'elle a mises en œuvre, mais les habitants peuvent également proposer des sujets. Une *Lettre de l'Apus* paraît une fois par trimestre pour informer l'ensemble des habitants des avancées, et les comptes rendus de chaque réunion sont disponibles au local de l'Apus, ce qui donne la possibilité à de nouveaux arrivants de prendre le train en marche. L'Apus a connu une crise en octobre 2001 lors de l'intervention du maire, venu rappeler certaines contraintes techniques et économiques et l'obligation de la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des Échirollois contre l'expression d'intérêts particuliers : un des points du projet a été remis en cause mettant fin à un débat de six mois. Cette crise a provoqué un temps de flottement sur l'assiduité de certains, cependant, les habitants sont attachés à cette forme de concertation de proximité et continuent de venir, même si ce n'est pas avec régularité.

Les CCVL (comités consultatifs de vie locale, qui doivent être rebaptisés « conseils de quartier ») sont des instances qui regroupent plusieurs quartiers et représentent l'échelon supérieur de concertation, ce qui permet de faire remonter les débats menés au sein de l'Apus.

QUELS CHOIX D'ORGANISATION PERTINENTS?

Au-delà de l'exemple de l'Apus, on peut s'interroger sur les conditions à mettre en place pour que ces instances parviennent à mobiliser les habitants, même s'il n'existe pas de recette toute faite. Tout d'abord, il paraît essentiel d'adopter un **principe d'ouverture des ateliers à tous les habitants du quartier**, en évitant de sectoriser car cela ne facilite pas la lisibilité du projet et l'implication des habitants (ces secteurs sont souvent abstraits pour eux), et pose des problèmes en termes de cible de communication. Même si tous ne viennent pas, le principe d'ouverture marque la volonté de n'exclure personne de la



réflexion sur un projet et rend possible un renouvellement des participants.

Ensuite, un **cadre pédagogique et méthodologique** doit être élaboré, précisant la place de la parole des habitants, sa portée (pour qu'ils se sentent en position de coproducteurs et non de spectateurs); définissant des objectifs et modalités de la concertation, des techniques d'animation, de communication adaptées. Dans le cas de l'Apus des règles de fonctionnement claires ont été établies avec les habitants.

Outre ces éléments, la **configuration tripartite** (élus, techniciens, habitants) adoptée à Échirrolles semble également un facteur de réussite de ce type d'instances. La présence et l'engagement des élus et techniciens permettent de clarifier la portée de la participation, de montrer que les responsables politiques sont à l'écoute.

Le **travail réalisé en amont** de la concertation sur les projets à proprement parler est également déterminant sur le niveau de mobilisation. Ainsi, à Échirrolles, le diagnostic partagé élaboré durant six mois, notamment à travers des visites de quartier, a permis d'associer les habitants très en amont et d'apprendre à travailler ensemble. L'amont comprend aussi le travail d'information des habitants et de mobilisation des relais que constituent les associations. L'équipe chargée de l'animation doit être impliquée dès le départ, et fournir un travail important en matière de communication : adaptation du langage, production de supports lisibles, méthodes variées (visites de sites, ateliers...), mais également travail de **restitution** des débats, à la fois à travers les comptes rendus et la *Lettre de l'Apus*. Le fait d'avoir recours à un cabinet extérieur, équipe pluridisciplinaire de surcroît, représente un intérêt non négligeable de par sa neutralité par rapport à la ville. ■

Violaine PINEL

LES ATELIERS PUBLICS D'URBANISME DE CHAMBÉRY

Sous une forme complètement différente de l'Apus, car beaucoup plus ciblés dans l'objet et dans le temps, des ateliers publics d'urbanisme ont été mis en place au début de l'été 2001 sur le quartier de Chambéry-le-Haut, concernant plus précisément deux secteurs inclus dans le périmètre du GPV. Les grandes orientations du projet sur ces secteurs ayant été arbitrées par les élus, l'idée était de donner aux habitants la possibilité d'en décliner les modalités. On a procédé en trois étapes : une phase d'écoute, une phase de propositions et une phase de projet. Durant la phase d'écoute, trois journées en juin 2001, une équipe d'architectes-urbanistes a reçu les différents acteurs (habitants, travailleurs sociaux, associations, etc.), les a informés sur le projet et a recueilli leurs témoignages, leurs attentes sur tous les aspects de la vie quotidienne. À noter que les acteurs associatifs et institutionnels ont marqué leur intérêt mais les habitants se sont peu déplacés. Lors de la deuxième phase (trois jours fin septembre, une réunion avec l'équipe de quartier et trois soirées avec les habitants), des plans récapitulants les projets municipaux et les remarques des acteurs ont été présentés. Enfin, lors de la troisième phase, l'équipe d'architectes a travaillé avec l'équipe du contrat de ville, et a remis un document de propositions aux élus. Il est prévu d'en diffuser une version auprès des habitants.

Contact : Mirey SALMAN, chargée de mission habitat à Chambéry Métropole : 04 79 96 86 60